

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 5 juillet 2012

CG12/5^{ème}/IV-01

L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésièrs, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE

Les aides aux investissements structurants, au rang desquels la maîtrise de l'eau occupe une place prépondérante, ont permis de moderniser l'agriculture départementale.

Mais cette adaptation n'a été possible que grâce à l'accompagnement des agriculteurs et des filières. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général soutient, en complément des aides aux investissements structurants, les organisations professionnelles agricoles et syndicats de défense qui assurent l'appui technique auprès des agriculteurs et la promotion des filières.

Ces aides permettent d'inciter les agriculteurs à s'engager dans des projets nouveaux en réduisant les coûts des prestations ou en abondant la part d'autofinancement professionnel.

PRODUCTIONS VEGETALES :

Pour les productions végétales, la politique du Conseil Général accompagne l'appui technique, l'expérimentation et la promotion.

L'expérimentation porte essentiellement sur les productions de fruits et légumes et est réalisée par le Centre d'Expérimentation des Fruits et Légumes (CEFEL) ainsi que par l'Association Nationale des Producteurs de Noisettes.

La promotion est plus particulièrement ciblée sur les productions sous signes officiels de qualité (AOC-AOP, IGP, label rouge...) et concerne le Chasselas de Moissac, le Melon du Quercy, l'Ail Blanc de Lomagne, les Vins du Quercy, du Brulhois, de Fronton, de St-Sardos...).

Par ailleurs, le Conseil Général aide aussi les agriculteurs qui s'assurent contre les dégâts de grêle sur les cultures.

En 2011, l'Assemblée Départementale a consacré aux filières végétales près de 430 500 €, dont 32 500 € pour les subventions de fonctionnement aux associations, 168 000 € pour l'expérimentation et la promotion (FDIA) et 230 000 € pour l'incitation à l'assurance grêle.

PRODUCTIONS ANIMALES :

Pour les productions animales, l'aide du Conseil Général s'articule autour de la traçabilité, de l'état sanitaire, de l'amélioration génétique et de la promotion des cheptels.

L'Identification Permanente Généralisée (IPG) est la base de la traçabilité. Le contrôle laitier et le contrôle de performance des animaux de boucherie participent à l'amélioration génétique et qualitative des races.

Les programmes sanitaires proposés par l'Association de Lutte contre les Maladies des Animaux (A.L.M.A.) et fortement soutenus par le Conseil Général dans le cadre du F.D.I.A., ont permis d'atteindre un excellent état sanitaire des troupeaux. Il situe notre département parmi les meilleurs dans ce domaine et représente un atout indispensable, notamment pour la commercialisation des broutards à l'exportation.

Enfin, le Laboratoire Vétérinaire Départemental, dont les nombreuses accréditations sont un gage de qualité et de savoir-faire, assure un service de proximité pour toute la filière élevage.

En 2011, le Conseil Général a consacré à cette filière près de 745 000 €, dont 225 000 € pour les subventions de fonctionnement aux associations, 150 000 € par le F.D.I.A. et 470 000 € pour la part de la subvention d'équilibre du Laboratoire Vétérinaire correspondant à son activité agricole.

Le programme d'actions sanitaires de 2011 ayant connu une importante augmentation du nombre d'analyses réalisées tant dans le cadre de la prophylaxie que lors d'introduction de nouveaux animaux dans les cheptels, il convient d'abonder l'enveloppe consacrée à ce programme sanitaire pour la campagne 2012.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'abonder l'enveloppe budgétaire du F.D.I.A. de 20 000 € avec les crédits correspondants en 2013.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide d'abonder l'enveloppe budgétaire du F.D.I.A. consacrée au programme sanitaire pour la campagne 2012 de 20 000 € avec les crédits correspondants en 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,